

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 193

Rubrik: Défense nationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉFENSE NATIONALE

Réponse fausse ? donc, les données sont fausses !

Tout avait été mis en place pour que soit crachée, comme le fait un ordinateur, la bonne réponse.

Les données de la solution étaient les suivantes:

1) Une conception de la Défense nationale datant de 1966. Elle prévoit, encore que le chapitre « aviation » appelle un complément selon les auteurs de l'époque, elle prévoit donc l'intervention tactique de chasseurs-bombardiers.

2) Pour éviter toute surprise, le Conseil fédéral définit l'enveloppe financière : 1 milliard et 300 millions.

3) Des spécialistes sont mis au travail pour jauger en techniciens les avions.

La mise en équation semble bonne. Or la réponse ne satisfait personne.. Conclusion logique : les données sont fausses.

Un examen superficiel révèle que c'est la con-

ception même de la Défense nationale qui est dépassée. Pourquoi ?

Après avoir abandonné la mystique du « réduit », hérité de la guerre, la Suisse s'est accrochée à l'idée d'une armée numériquement forte (le système des milices le permet) et dotée d'engins fortement mécanisés et motorisés.

La contradiction

Même les profanes ont découvert qu'une telle armée ne pouvait être efficace dans ses déplacements, notamment dans le secteur alpin, sans une forte couverture aérienne. Or celle-ci est actuellement faible : 50 « Mirages ». On n'en a pas moins poursuivi l'effort de motorisation; l'on a persisté, en dépit du bon sens, à chercher l'acquisition de bombardiers qui exigent eux aussi, dans le ciel, protection et couverture. Nous n'avons donc cessé d'équiper une maison de grand luxe, pour découvrir au moment de poser la toiture que les moyens nous faisaient défaut.

A partir de cette constatation, que proposer ? Tout d'abord, renoncer à l'acquisition des « Corsairs ». Il semble que la décision est déjà

prise par le Conseil fédéral. Deuxièmement, remettre en discussion, et fondamentalement, la conception de la Défense nationale. Ici, on peut avancer deux hypothèses. Ou le conflit sera mondial, ou le conflit sera limité : par exemple, troubles dans un pays voisin dont les effets risquent de bousculer nos frontières.

En première urgence, c'est à la deuxième hypothèse qu'il faut répondre. Cela exige des troupes peu nombreuses, fortement mobiles, et une très bonne chasse aérienne.

Pour le reste, le casse-pipe mondial, dans la mesure où il laissera place encore à de grands mouvements stratégiques visant à occuper le terrain, seule une armée très enracinée, « rustique », pourrait représenter une éventuelle réponse.

La priorité

On souhaiterait que le Parlement restreigne fortement les crédits militaires jusqu'à ce qu'une nouvelle conception de la Défense nationale soit élaborée.

Au vu de la situation internationale, ce délai d'attente ne présente pas de risques majeurs.

EXPORTATION D'ARMES : TROIS SEMAINES AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE

L'indépendance des autorités politiques

L'Iran est de loin notre principal acheteur d'armes (cf. DP 190). En francs :

1968	5 millions d'armes et de munitions
1970	43,5 millions d'armes et de munitions
1971	54,7 millions d'armes et de munitions

Malgré de nombreuses interventions lui demandant de décréter l'embargo sur les exportations de matériel de guerre vers ce pays, le Conseil

fédéral n'a pas cru bon d'agir. La manière dont les droits de l'homme sont bafoués en Iran, l'occupation militaire des îles qui commandent l'entrée du golfe Persique ne sont pas des motifs suffisants, semble-t-il.

Il est intéressant également de considérer une autre statistique : celle de nos transactions avec l'Iran :

	<i>Exportations suisses en Iran</i>	<i>Importations suisses de l'Iran</i>
1968	114 millions	34 millions
1971	632 millions	174 millions

On constate que le déséquilibre croissant des échanges entre les deux pays profite largement à la Suisse. On peut aussi se poser la question : quel est le degré d'indépendance des autorités politiques dans une telle situation ? Est-ce que les considérations commerciales pèsent d'un poids trop grand pour que l'embargo sur les armes soit décreté ?

Le complexe militaro-industriel que dénonçait en 1961 le président Eisenhower existe-t-il dans notre pays également ? C'est ce que nous essayerons de déterminer dans le prochain numéro.